

## Avant-propos

*Pour l'ensemble des analyses réalisées par les Laboratoires Nationaux de Référence (LNR) hébergés par l'Unité Virologie Immunologie Porcines (VIP), une interprétation des résultats obtenus avec les méthodes utilisées est définie dans les normes, notices de kit ou procédures correspondantes. Les avis et interprétations, conformes au paragraphe 7.8.7 de la norme NF EN ISO/CEI 17025 et basés sur la synthèse de l'ensemble des résultats concernant un prélèvement ou différents prélèvements d'un même animal ou d'un même élevage, sont émis par des scientifiques habilités et sont définis dans la procédure P.VIP.ESS.G5, consultable sur demande.*

### Maladie d'Aujeszky (MA)

La France continentale est indemne de maladie d'Aujeszky (MA) chez les porcs domestiques et les sangliers d'élevage depuis 2008. Les prélèvements proviennent :

- ✓ de plans de surveillance sérologique mis en place par la DGAI
- ✓ de suspicions cliniques ou lésionnelles
- ✓ de contrôles réguliers dans les élevages de sélection et multiplication et les élevages plein-air.

Les prélèvements de suidés sont traités par ELISA ou PCR en première intention par les laboratoires agréés puis transmis, pour les positifs et douteux, à l'UVIP qui met en œuvre les analyses de confirmation, à savoir d'autres analyses ELISA pour la sérologie, une PCR de confirmation et l'isolement viral pour la virologie. Les suspicions cliniques de la maladie d'Aujeszky peuvent également concerner le chien, le chat, la vache ou tout autre mammifère à l'exclusion des humains. Lors d'une suspicion clinique sur des espèces autres que le porc, le diagnostic de la rage est réalisé au préalable aux LNR/CNR Rage, puis le diagnostic MA (PCR temps réel) est mis en œuvre à l'UVIP.

Maladie	Intitulé de la méthode	Références internes LNR
MA	Recherche d'anticorps par la technique ELISA (anticorps gB)	Règlement délégué (UE) 2020/689 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles applicables à la surveillance, aux programmes d'éradication et au statut «indemne» de certaines maladies répertoriées et émergentes. <a href="#">OJ L 174, 3.6.2020, p. 211–340</a>
	Recherche d'anticorps par la technique ELISA (anticorps gE)	
	Isolement sur culture cellulaire et identification par séroneutralisation	
	Détection du génome viral par PCR temps réel	
		Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres, OMSA 2018, <a href="#">chapitre 3.1.2</a>